

**CSA
30 mars 2026**

4C - REQUALIFICATION DANS LA FILIERE ADMINISTRATIVE

État des lieux :

Le plan pluriannuel de requalification des postes administratifs a permis, depuis la rentrée 2021, de procéder à la transformation de :
49 postes de SAENES en postes d'AAE
107 postes d'ADJAENES en postes de SAENES.

Néanmoins, à la rentrée scolaire 2025, les cibles académiques n'étaient pas encore atteintes :

	Cibles						Requalifications réalisées					
	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total
B => A		17	15	17	17	66		13	7	25	4	49
C => B	18	24	23	25	25	115	18	18	26	25	20	107

De plus, pour l'année 2026, un nouveau contingent a été notifié avec :

- 18 postes requalifiables de catégorie B en catégorie A
- 25 postes requalifiables de catégorie C en catégorie B

Les principes de requalification :

Le groupe académique de travail a été consulté à plusieurs reprises depuis l'année 2022 afin de déterminer les critères de requalification :

Principe général :	Requalification lorsque les missions mentionnées sur la fiche de poste correspondent à des fonctions de catégorie supérieure (REME/RIME)
Dans les établissements :	<p>* requalification de B en A : postes de SG dans les établissements de 3^{ème} et de 4^{ème} catégorie (priorité EP), postes de fondés de pouvoir, établissements dotés de services mutualisés</p> <p>* Requalification de C en B : Établissements de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie dotés d'au moins 4 supports administratifs et n'ayant pas de poste de catégorie B (priorité EP)</p>
Dans les circonscriptions :	* requalification en catégorie B des supports implantés dans les circonscriptions
Dans les services académiques :	<p>* requalification de B en A des fonctions correspondant à de l'encadrement</p> <p>* requalification de C en B dans les services sous-dotés en postes de SAENES</p>

Dans le cadre de l'examen du projet de refonte de la carte comptable, il est proposé d'utiliser le levier de la requalification pour accompagner l'évolution des groupements.

L'organisation cible est désormais la suivante :

Groupement comptable de 9 EPLE et + 3 postes de catégorie A : - SG agent comptable - Fondé de pouvoir - Délégué gestionnaire	Groupement comptable de 7 EPLE et + 2 postes de catégorie A : - SG agent comptable - Fondé de pouvoir
--	--

Requalifications de postes à la rentrée scolaire 2026 :

Compte-tenu de la nouvelle organisation proposée au sein des établissements supports d'agence comptable, les requalifications de postes de catégorie B en catégorie A sont mises en œuvre dans les établissements :

<u>Groupements comptables de 9 EPLE et +</u> Création d'un 3 ^{ème} poste d'AAE par requalification d'un poste de SAENES	<u>Groupements comptables de 7 EPLE et +</u> Création d'un 3 ^{ème} poste d'AAE par requalification d'un poste de SAENES
<ul style="list-style-type: none">- ABBEVILLE Lycée Boucher de Perthes- AMIENS Lycée Robert de Luzarches- CHAUNY Lycée Gay Lussac- COMPIEGNE Lycée Pierre d'Ailly- LAON Lycée Paul Claudel- NOYON Lycée Jean Calvin- ST MAXIMIN LP Donation de Rothschild- ST QUENTIN LP Colard Noël- ST QUENTIN Lycée Pierre de La Ramée	<ul style="list-style-type: none">- AMIENS LP Acheuléen- MONTDIDIER Lycée Jean Racine

Soit un total de 11 postes requalifiés de catégorie B en catégorie A

Par ailleurs, poursuite de la requalification des postes de secrétaires de circonscription :

- IEN ABBEVILLE
- IEN BEAUVAIS ASH
- IEN CREIL
- IEN HIRSON
- IEN SOISSONS
- IEN AMIENS NORD
- IEN BEAUVAIS NORD
- IEN CREPY EN VALOIS
- IEN MONTDIDIER
- IEN SOISSONNAIS
- IEN AMIENS SUD
- IEN CHAUNY
- IEN DOULLENS
- IEN SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
- IEN VILLERS COTTERETS

2 autres requalifications de postes de catégorie C en catégorie B sont proposées dans des établissements :

- SOISSONS Collège Gérard Philipe : requalification du poste de secrétaire de direction (vacant en poste de catégorie B (établissement de catégorie 4, relevant de l'éducation prioritaire)
- LAON Collège Les Frères Le Nain : requalification du poste de secrétaire de gestion compte tenu de la particularité de l'organisation de ce service (poste de SG implanté au LP Julie Daubié).

Soit un total de 11 postes requalifiés de catégorie C en catégorie B

Modalités de mise en œuvre :

Les mesures décrites ci-dessus portent à la fois sur des postes vacants (pourvus par des contractuels ou départs en retraite d'agents titulaires) et sur des postes non vacants.

Pour ceux-ci les mesures de requalification reposent sur les principes suivants :

- o L'agent de catégorie B ou C affecté sur le poste (requalifié en catégorie A ou B) conserve le bénéfice de son affectation jusqu'à son départ volontaire
- o La mesure n'a aucune incidence sur la situation administrative et financière du titulaire du poste qui est rémunéré en fonction de son grade d'appartenance (rémunération indiciaire et indemnitaire sur la base de la cartographie académique)
- o En cas de promotion, l'agent pourra être maintenu, s'il le souhaite, sur le poste requalifié : cette mesure concerne les agents promus par liste d'aptitude et éventuellement par concours (sous réserve de validation par la DGRH de la proposition académique d'affectation).
- o En cas de mutation du titulaire du poste, celui-ci sera proposé dans le cadre des opérations de mobilité dans le corps de la nouvelle catégorie de poste (AAE ou SAENES selon le cas).

De plus, la situation de chaque agent promu en 2026 (par liste d'aptitude ou concours) et pour lequel une demande de requalification du support serait formulée, sera examinée au regard des critères académiques de requalification.